

DÉPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

N°	MOIS	ANNEE
05	NOVEMBRE	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi. Les débats sont retransmis en vidéo.

Étaient présents : M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MME MURET, MME GIMENO, M BLONDEAU

Étaient absents excusés : MME SCHMIT a donné pouvoir à M. JONIEC
MME COURREGES a donné pouvoir à MME CHAVILLON
MME CLEMENCE a donné pouvoir à MME JOCIEC
M. DE LAROCHE a donné pouvoir à M. BERTHON

Étaient absentes : Mme PATIN, Mme GADRAS

Objet : **Programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD)**

Madame le Maire expose que, par délibération du 26 juin 2020 le Conseil Départemental a adopté un nouveau programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voiries et réseaux divers (VRD)

- Vu le règlement du programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voirie et ses dépendances,
- Vu les pièces du dossier,
- Vu le rapport de la délibération N°3 du 19 mai 2022
- Vu l'arrêté de subvention départementale en date du 22 septembre 2022 indiquant un reliquat de la dépense subventionnable HT plafonné à 299 081.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, par **13 VOIX POUR**, le conseil municipal,

Arrête l'avant-projet définitif du programme VRD 2020-2022 pour le projet suivant :

- Rénovation de l'éclairage public pour un montant estimatif des dépenses à **253 330,00 € HT**

Décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme VRD 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voiries et réseaux divers.

La subvention s'élèvera à la somme de **166 944,47 €** soit 65.90 % du montant des travaux subventionnables hors taxes s'élevant à **253 330,00 €**

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementale pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restants à la charge de la commune soit **137 051,53 €**

Précise que la dépense sera imputée à la section d'investissement, chapitre 23, article 2315 du budget communal 2023 et 2024

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines et à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

:

Pour extrait certifié conforme au registre
Marie-Christine CHAVILLON
Maire d'Auteuil-Le-Roi